

Ecolo - Conseil Communal du 21 décembre 2023

Point 1 : Approbation du PV de la séance du 30 novembre

En signe de protestation, au nom d'Ecolo-GIC, je voterai contre le PV pour marquer notre ras-le-bol par rapport à la non-retransmission du CC, parce que la retransmission est un moyen d'information et de lien entre les élus et les électeurs. C'est un moyen pour rendre notre commune plus démocratique et transparente.

Point 2 : CPAS

J'ai lu avec intérêt les annexes au budget 2024 du CPAS de Couvin et au nom d'Ecolo-GIC, j'ai quelques questions :

Concernant le budget extraordinaire 2024, il est prévu 75 000€ d'investissement pour de l'éclairage, de la climatisation, et de l'informatique et rien pour les travaux de transformation à Champagnat pour lesquels le CPAS a demandé un permis d'urbanisme. Où le coût de ces travaux est-il repris ? Quand commencent-ils ? Ont-ils encore du sens quand la fin des travaux du Bercet sont prévus pour mars 2026 ?

Dans les aspects qualitatifs de la note de politique générale, concernant le tuteur en énergie, il est écrit que *le CPAS n'a pas encore de confirmation quant à la réception de subventions dans le cadre du plan d'actions préventives en matière d'énergie*. Ma question : cette subvention attendue, pour quelle utilisation l'est-elle ? La mise en place d'un accompagnement personnalisé des citoyens dans la gestion des aides régionales pour leur travaux d'isolation et d'économie d'énergie est essentielle, comme la plateforme Charl'isol du CPAS de Charleroi. Est-ce qu'un service similaire est en projet à Couvin ?

Toujours concernant la note de politique générale, je ne vois aucune référence aux personnes mal logées ni aux personnes souffrant d'assuétudes aux drogues, à l'alcool ou aux jeux d'argent. Pourquoi ?

Dans le chapitre « rapport annuel sur les synergies entre le CPAS et la Commune », je suis interpellé par la *grille de synthèse déterminant un niveau global de rassemblement des services de support* dont le résultat de l'appréciation de la collaboration entre le CPAS et la commune est de 31%. Donc, j'imagine que le CPAS et la Commune pour mieux fonctionner l'une et l'autre, ont le projet d'améliorer les synergies entre les 2 institutions. Ma question : quelles mesures comptez-vous mettre en place pour améliorer la collaboration entre le CPAS et la Commune ?

Point 9 : Bercet – Prolongation du délai de remise des offres

Je rappelle que nous ne sommes pas contre le projet du Bercet.

Et depuis le début, au nom d'Ecolo-GIC, je n'arrête pas de mettre en garde le Collège sur la gestion financière de ce dossier. Et maintenant, on veut voter une prolongation du délai de remise des offres d'un mois suite une demande des entrepreneurs et à un remaniement du planning.

Je rappelle que pour obtenir le versement de 3 millions cinq cents mille euros (3 459 600€) de subside, dans le cadre du Plan National pour la Reprise et la Résilience (PNRR) via des fonds européens, la réception des travaux subsidiés devra être réalisée au plus tard le 31 mars 2026. Le Collège, s'il veut avoir une chance d'obtenir ce subside, doit être beaucoup plus ferme avec les entrepreneurs et ne pas, dès maintenant, leur donner du délai en plus. Je voterai donc contre cette prolongation de délai.

Je rappelle qu'il reste 2 ans et 3 mois :

- pour les entreprises faire offre,
- pour choisir l'entreprise,
- pour déposer le permis d'urbanisme et l'obtenir
- et enfin un temps pour réaliser les travaux.

Terminer le chantier en mars 2026 paraît complètement irréaliste ... à moins que ce projet soit géré super-super-super efficacement... ce qui n'est très loin d'être le cas depuis le début.

Mon invitation au restaurant du Collège actuel et du Collège de la prochaine mandature si la Commune de Couvin obtient le subside de 3 459 600€ pour le 31 mars 2026, reste d'actualité.

Vu la situation actuelle, les retards déjà accumulés et maintenant la prolongation de délai d'un mois, je ne vois que 2 solutions :

- Soit faire dès maintenant une croix sur le subside de 3 459 600€ et le prévoir au prochain budget communal.
- Soit obtenir une garantie de la région wallonne que ce subside sera accordé quelque soit le retard du chantier.

Point 12 : Règlement Général de Police Administrative 2023

Extrait pour sourire: *Vu qu'en vertu de l'article 135 § 2 de la Nouvelle Loi Communale, il incombe au pouvoir communal de faire **jouir** les habitants des avantages d'une bonne police,...*

Point 25 : Travaux Forestier – Plantations

- J'ai demandé l'avis à un spécialiste de notre locale Ecolo-GIC et au nom de notre locale je vous partage son analyse.
- Le choix des plantations reflète la personnalité de l'agent de triage et moins une vision d'avenir de la gestion forestière qui serait insufflée par le chef de Cantonnement et/ou la commune (idéalement les deux) voire une instance supérieure. Le souhait de notre locale Ecolo-GIC est une plus forte concertation entre la Commune et le Cantonnement DNF à ce sujet.
- Près de 60 % des surfaces concernées (un peu moins de 15 ha au total) sont des plantations d'épicéas (et un peu de Douglas) alors qu'on sait que, durant la période de croissance de ces deux essences avant leur exploitation (environ 80 ans), le dérèglement et le réchauffement climatiques vont empirer et mèneront aux problèmes déjà bien présents actuellement liés à la sécheresse et aux déprédateurs (scolytes).
- Le solde des plantations prévues est plus résistant à ces fléaux car elles concernent des feuillus et mélange de feuillus, le mélèze et des essais d'essences résineuses comme le Cèdre de l'Atlas qui est une essence d'avenir dans l'optique du réchauffement climatique
- Environ 1,15 ha seulement sont (apparemment d'après les légendes des cartes) consacrés à des plantations de mélanges de feuillus dans le cadre des "Forêts résilientes", projet subsidié initié par la Ministre Tellier, qui vise à favoriser des couverts mélangés qui sont et seront résilients pour mieux répondre aux dérèglements climatiques. C'est positif mais on peut faire mieux pour l'appel de 2024 qui n'est pas encore sorti et beaucoup mieux encore à l'avenir, ce que souhaite la Locale Ecolo-GIC.

Point 39 : BATOPIN

Lors de la réunion citoyenne de Mariembourg, le Bourgmestre a proposé que les citoyens descendent dans la rue pour exprimer leur mécontentement par rapport aux fermetures des agences bancaires et à l'absence de distributeurs de cash à Cul-des-Sarts et à Mariembourg.

Je propose que le Conseil Communal de Couvin organise une manifestation publique dans la rue pour appuyer notre revendication de distributeurs de cash à Cul-des-Sart et Mariembourg.

Pour organiser cette manifestation et demander les autorisations nécessaires, je propose la constitution d'une commission regroupant un membre des différents groupes représentés au CC.

Question d'actualité n°1 : La non-retransmission des CC

Dans le PV du Collège du 7 août dernier, vous avez refusé de dépenser 702€ pour former des agents communaux à l'utilisation du matériel de retransmission, en argumentant qu'une personne serait recrutée pour reprendre la charge de l'agent licencié.

Mes questions :

- Est-ce que, à ce jour plus de 4 mois et demi après cette réunion du collège, une personne a été recrutée ?
- Si non, pourquoi?
- Si oui, quand est prévue la formation pour utiliser le matériel de formation ?

- Pourquoi ne pas former 2 agents communaux pour pouvoir assurer les retransmissions en cas d'absence d'un des deux agents ?
- Quand les retransmissions des CC reprendront-elles ?

Question d'actualité n°2 : trottoir

Pourquoi le trottoir en face de bientôt l'ancienne banque BNP Paribas n'est-il pas remis en état ?

Cela fait des mois qu'il est dégradé et dangereux. Et ce n'est pas le seul trottoir qui a besoin d'être réparé.

Question d'actualité n°3 : Passerelle de la Ruche

Quelles analyses, réalisées depuis l'été, justifient sa fermeture ?

Quand sera-t-elle de nouveau accessible aux piétons et cyclistes ?